



Tarifs de location des salles

La location se fait par demi-journée 08h00-12h00 ; 13h00-17h00 ; 18h00-22h00.

Pour les membres de la paroisse et partenaires un rabais de 20% est accordé.
Pour les locations suivant un évènement au Temple, un rabais de 30% est accordé.

Une caution de CHF 200.00 est exigée pour valider la réservation.

Pour des conférences, formations, réunions

	<i>Rive gauche</i> 81m2	<i>Rive droite</i> 136m2	<i>Rive droite + Rive gauche</i> 217m2
La demi-journée :	CHF 100.00	CHF 150.00	CHF 250.00
Deux demi-journées :	CHF 190.00	CHF 275.00	CHF 375.00
Trois demi-journées :	CHF 250.00	CHF 375.00	CHF 450.00

Pour un évènement privé (fête, repas, apéritif)

	<i>Rive gauche</i> 50 pers.	<i>Rive droite</i> 70 pers.	<i>Rive droite + Rive gauche</i> 120 pers.
La journée (09h00-20h00) :	CHF 225.00	CHF 300.00	CHF 450.00

Options de location

Utilisation de la cuisine	CHF 80.00
Accès à la cuisine et aux frigos pour le stockage	CHF 30.00
Location des verres	CHF 50.00
Beamer et sono (uniquement Rive Droite)	Gratuit
Parking du Temple	Gratuit

Salles du Coude du Rhône

Règlement d'utilisation

Réservation

La réservation est effective lorsque la caution de CHF 200.00 est versée.

Si vous renoncez à la location après le versement de la caution, celle-ci vous est restituée à 80% jusqu'à 30 jours avant la date prévue, puis 0%.

Contrat répétitif

En cas d'une réservation de salles pour plusieurs dates, une facture séparée globale est établie avec les rabais suivants :

5 à 10 réservations / an	20% de rabais
Plus de 10 réservations / an	40% de rabais

Prise en charge

La remise des clés se fait par l'intermédiaire du code de la boîte à clé à l'entrée du secrétariat ou selon arrangement avec la personne responsable. Le montant de la location est versé, au plus tard une semaine avant la remise des clés. La prise en charge de la salle se fait, sauf exception, à la date et à l'heure indiquées sur le contrat de location. La mise en place de la salle est effectuée par vos soins.

- L'utilisation de la sono et du beamer est gratuite mais seule la salle Rive droite est équipée.
- L'utilisation d'une sono privée ou d'instruments de musique n'est autorisée qu'en journée et en début de soirée. Elle est totalement interdite après 22h00 et fera l'objet de retenue de la caution en cas de non-respect.

Remise de la salle

Le retour des clés se fait en principe, par le dépôt dans une enveloppe avec le nom du locataire ainsi que le code IBAN, s'il n'a pas encore été transmis, dans la boîte aux lettres de la paroisse.

Le contrôle de l'état des lieux après la location est effectué par le concierge. En cas de dégâts et/ou d'insalubrité, il fera des photos et nous vous les transmettrons pour connaître votre positionnement.

En cas de casse dans la vaisselle, nous vous prions de nous le signaler. Si le montant pour le remplacement est peu élevé, nous ne ferons pas de retenue sur la caution.

Nettoyage

Les locaux loués sont rendus rangés et propres.

Nous vous prions de nettoyer les tables, de ranger les chaises et les tables selon les plans, de balayer les sols. En cas d'utilisation de la vaisselle, elle doit être lavée et rangée dans les armoires. N'oubliez pas de contrôler les sanitaires et les extérieurs, parking et perrons.

Poubelles

Les bouteilles vides et les PET seront emportés par vos soins. Les déchets seront mis dans les sacs à poubelle noirs que nous mettons à votre disposition.

Nuisances

L'utilisation des salles du Coude du Rhône est soumise au respect du règlement communal de police de Martigny. Par conséquent, nous vous prions de respecter les indications suivantes :

Après 22h00, les chaises et les tables ne doivent pas être déplacées bruyamment et les fenêtres doivent rester fermées par souci du confort des voisins.

La caution n'est plus restituée s'il y a des nuisances sonores après 22h00 avec plainte du voisinage. De plus si la police doit intervenir, leurs frais d'intervention pour un montant minimal de CHF 250.00 vous sera facturé.